

**«L'apprentissage, une  
voie d'insertion privilé-  
giée !»**

Voie de formation particuliè-  
rement adaptée aux  
formations profession-  
nelles, ce qui se traduit  
par un fort taux d'insertion  
professionnelle des  
apprentis, notamment  
dans les métiers de l'agri-  
culture et du paysage.



**Printemps à suivre...,  
dans notre prochaine  
édition, avec notam-  
ment la liste des forma-  
tions proposées dans le  
département.**

**Le Pôle Apprentissage de la Chambre d'Agriculture**

Ses Missions :

**Information et communication sur l'apprentissage agricole.**

- Les **métiers** de l'agriculture et du paysage
- Les **formations** proposées : tous les niveaux de diplômes sont accessibles.
- Les **spécificités de l'apprentissage** : contrat d'apprentissage (statut et salaire de l'apprenti), alternance entreprise/CFA, activités à réaliser en entreprise ...

**Accompagnement des employeurs et des apprentis.**

- Aide à la **recherche** d'un maître d'apprentissage ou d'un apprenti et mise en relation.
- **Conseil** pour l'élaboration du contrat d'apprentissage
- **Formation** à la fonction de maître d'apprentissage
- **Médiation** en cas de conflit

**Jeunes de 16 à 25 ans**

**Pourquoi choisir de vous former par la voie de l'apprentissage ? Pour :**

- Vous former tout en travaillant et acquérir une expérience professionnelle grâce à l'alternance entreprise/CFA.
- Signer, souvent, un premier contrat de travail ; votre rémunération sera fonction de votre âge et de votre année de formation,
- Accéder au monde du travail tout en continuant vos études,
- Vous former par l'apprentissage quel que soit le niveau de diplôme.

**Les conditions pour être apprenti :**

- Etre âgé de 15 à 25 ans sauf dérogation
- Signer un contrat de travail avec une entreprise d'une durée de un à trois ans.

**Informations pratiques**

**Pour plus d'informations, contactez :**

- La Chambre d'Agriculture - Pôle Apprentissage agricole - Joël Sabathier au **05.62.61.77.59**
- Pour les formations maître d'apprentissage : la Chambre d'Agriculture - Pôle emploi formation - Joël Sabathier au **05.62.61.77.59**
- Pour les formations par alternance, le CFAA - Pierre DARAN au **05.62.61.52.20**.

*Article réalisé avec le soutien du Conseil Régional Midi-Pyrénées*